



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 29 mai 2019

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er juin 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Le mécanisme de réglementation des prix des carburants qui en résultent permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix hydrocarbures.

Un contexte international qui revient à une relative stabilité des prix

Sur les 15 premiers jours ouvrés du mois de mai, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la hausse et à la baisse par rapport au mois précédent : négative (- 3,07 %) pour le supercarburant, positive (+ 1,08 %) pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE diminue à 530 \$/TM contre 535 \$/TM le mois précédent.

Par ailleurs, une baisse du fret (pour les carburants) de 8,84 % a été observée sur la même période.

De plus, à la suite d'une baisse de l'euro par rapport au dollar, la moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1194 \$ pour 1 € pour le gaz et à 1,1192 pour les carburants (le 20 mai était férié à SINGAPOUR). Le prix du gaz est impacté à hauteur de + 4 cts, celui des carburants ne l'est pas.

Les marges de gros, les marges de détail ainsi que les frais de passage qui sont fixés par arrêté préfectoral restent pour leurs parts inchangées.

Il en découle ainsi :

Pour le sans plomb

Le prix public est stable à 1,48 €/litre. La baisse de la cotation est contredite par une dégradation de l'euro et la hausse des CEE.

Pour le gazole

Le prix de vente augmente à 1,17 €/litre (+ 1 ct). Cette évolution s'explique par la hausse de la cotation moyenne du gazole (+ 1,08 %) accentuée par la hausse du coût des CEE. Comme pour le SSP, le fret est en baisse et la parité se dégrade.

Contact presse



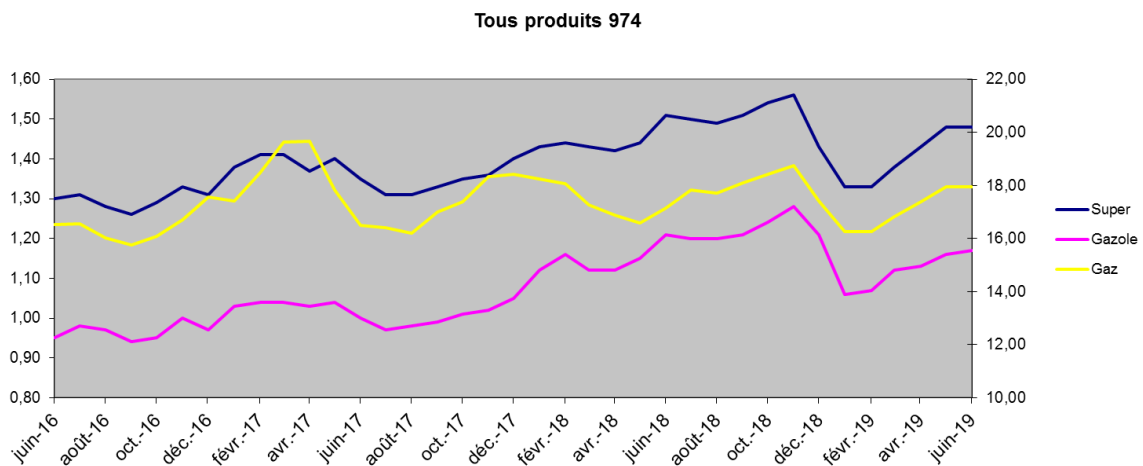
Pour le gaz

Le prix final de la bouteille est **inchangé à 17,95 €**. Cette absence d'évolution s'explique par le fait que la baisse de l'euro (qui induit une hausse du prix) neutralise la baisse de la cotation mensuelle. La cotation impacte le prix de la bouteille à la baisse à hauteur de - 4 cts environ. La parité accentue la hausse de la bouteille à hauteur de + 4 cts. Le contrat de fret est inchangé. On retient toujours le prix le plus bas communiqué par les opérateurs.

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} juin 2019 :

Libellé du produit	1-mai-19	1-juin-19	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,48	1,48	0,00%
Gazole (€/litre)	1,16	1,17	0,86%
GNR (€/litre)	0,76	0,79	3,95%
Pétrole lampant (€/litre)	0,76	0,78	2,63%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,77	0,78	1,30%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,77	0,79	2,60%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	17,95	17,95	0,00%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -

